

Noël, la violence éclata. Le Conseil de Sécurité se réunit le 27 décembre 1963 pour étudier la question de Chypre et, dans l'entre-temps, les troupes britanniques stationnées sur l'île tentèrent de rétablir l'ordre. Il était bien évident toutefois que la Grande-Bretagne à elle seule ne pouvait pas suffire à la tâche pour une période indéfinie et, le 4 mars 1964, le Conseil de sécurité adopta une résolution qui autorisait l'établissement d'une force internationale chargée du maintien de la paix ainsi que la nomination d'un médiateur.

Le Canada fut invité à contribuer à cette force des Nations Unies et le Parlement, au cours d'une session d'urgence le vendredi 13 mars, autorisait l'envoi d'un contingent de 1150 officiers et hommes. Cette décision du Canada d'acquiescer à la demande du Secrétaire général des Nations Unies a été prise en sachant qu'elle était dans l'intérêt du Canada et des autres pays, puisque cette action collective des Nations Unies visait à contenir le conflit entre les deux communautés pendant qu'une solution politique était recherchée.

Le premier contingent canadien débarqua à Nicosie le 16 mars 1964, et d'autres contingents nationaux dont celui de l'Irlande, de la Suède, de la Finlande, du Danemark et de l'Autriche allèrent prêter main forte aux Britanniques qui étaient déjà sur l'île. Le 27 mars 1964, la force était déployée. Elle avait pour tâches 1) de prévenir la reprise des combats, 2) de contribuer au rétablissement et au maintien de l'ordre et 3) de collaborer au retour de la normalité.

Pendant les onze années qui ont suivi, la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a réussi dans une large mesure à atteindre son principal objectif, notamment, à prévenir toute reprise des hostilités. Malgré les frictions et l'animosité ambiantes, aucune flambée de violence importante ne s'est produite. En fait, les tensions se sont atténuées à un point tel que l'importance de la force chargée du maintien de la paix sur l'île et ses attributions ont pu être modifiées sensiblement. Les effectifs sont passés de 6,200 hommes qu'ils étaient à l'origine à 2,800 en 1974. En outre, le rôle de la Force a été modifié. Tout en conservant sa responsabilité première de prévenir toute violence, elle s'est vue confier d'autres fonctions préventives telles que la surveillance ainsi que le recours à la persuasion et à la négociation, jugées préférables à l'interposition de forces entre les parties adverses.

Cette restructuration s'est opérée pour contrer l'un des obstacles fondamentaux au maintien de la paix et à la pacification.